



Chefs de  
Chœurs



Chœurs



Chanteurs

**Vous êtes responsable d'un chœur,  
chanteur, ou chef de chœur ?**

**REJOIGNEZ-NOUS !**

En rejoignant l'association nationale **À Cœur Joie**, votre engagement artistique s'insère dans un réseau national d'individus et de structures qui, comme vous, veulent **partager le chant choral**.

Dix mille passionnés qui se mobilisent, semaine après semaine, en organisant des activités régionales, en participant à des activités nationales ou simplement en chantant !

En rejoignant l'association À Cœur Joie, vous permettez la **mutualisation de moyens matériels, humains et artistiques** au service de tous : soutenez-nous !

En rejoignant l'association À Cœur Joie, au-delà de votre engagement, vous bénéficiez également d'**avantages personnels**.

Découvrez tous les avantages adhérents, et souscrivez en ligne :

**[www.choralies.org/adhesion](http://www.choralies.org/adhesion)**

## De nombreux avantages...

parmi lesquels :

### En tant que Chanteur :

- un **tarif d'inscription préférentiel** à toutes nos activités : semaines chantantes, week-ends, congrès, académie, concerts...
- un **accès complet privilégié** à la bibliothèque virtuelle chorale MUSICA (plus de 200 000 partitions de chant choral et plus de 33 000 compositeurs sur MUSICA)
- une **remise spéciale** sur l'achat en quantité de partitions (25% sur les partitions en feuillets et 15% sur les grandes partitions ou les recueils) chez les **Éditions À Cœur Joie**.
- une **assurance responsabilité civile et dommages corporels** selon les conditions de la police d'assurance souscrite par À Cœur Joie pour ses membres.
- un accès illimité aux **newsletters**, aux **informations sur les activités** et toutes les publications d'À Cœur Joie.
- un **accès réservé à notre site intranet** pour gérer vos informations personnelles et vous inscrire simplement et de manière sécurisée aux activités.
- l'**éligibilité aux instances À Cœur Joie** tel que le conseil d'administration national et pouvez faire partie des divers conseils et commissions (à partir de 18 ans).
- la possibilité de **déduire 66% du montant de la cotisation** lors de l'établissement de votre déclaration d'impôt.
- la gratuité sur 2 partitions du **programme (re)découverte** (ce programme est une proposition annuelle du conseil musical de quelques pièces destinées à être chantées par les chœurs) choisies par votre chef de chœur si votre chœur est adhérent. Cet avantage est uniquement proposé aux choristes membres d'un chœur adhérent.

Que vous soyez **responsable d'un chœur, chanteur, ou chef de chœur**,  
Que vous adhérez **collectivement** ou **individuellement** :

**bénéficiez d'encore plus d'avantages !**

### Contactez-nous :

mdubu@choralies.org  
04 72 19 83 33

ASSOCIATION À CŒUR JOIE  
Les Passerelles  
24 avenue Joannès Masset  
CS 51001  
69258 Lyon Cedex 09  
[www.choralies.org](http://www.choralies.org)